



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22\_088

**OBJET : CONVENTION AVEC  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE  
CYCLISME POUR LA CRÉATION  
D'UN SITE VTT**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 6 avril 2022

<b>Nombre de Conseillers :</b>  <i>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32</i>  <b>Résultat des votes :</b>  <i>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</i>	<b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b> Pierre BAFFERT, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ;  <b>Pouvoirs :</b> Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER
--	---

**CONSIDÉRANT** la compétence obligatoire de la Communauté de Communes en matière de développement économique,

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de communes souhaite développer la pratique du vélo, sous toutes ses formes pour que le Cœur de Chartreuse devienne un territoire « de Vélo » ,

**CONSIDÉRANT** les projets VTT en cours d'élaboration et de mise en œuvre sur le territoire,

**CONSIDÉRANT** que la Fédération Française de Cyclisme est la fédération délégataire de l'état pour le développement du cyclisme et qu'à ce titre elle labellise les circuits et sites de pratique du VTT et autorise l'utilisation de la charte de balisage nationale.

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission tourisme du 24/03/2022,

Il est proposé que la Communauté de communes Cœur de Chartreuse adhère pour le compte de ses 17 communes au label « Site VTT FFC » pour un montant annuel de 900 €. En plus des apports techniques de la FFC, cette adhésion permettrait la promotion des itinéraires sur les outils de communication fédéraux.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la Présidente à signer au nom et pour le compte de la Communauté de communes toutes pièces de nature administrative, technique afférente à cette adhésion.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 21 avril 2022,

La Présidente,  
Anne LENFANT

